



71538 - 19 4654

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Romain Schneider  
Ministre de la Sécurité sociale  
L-2936 Luxembourg

Luxembourg, le 1er juillet 2020

Objet : Pétition 1538 – Zréckbezuelen Gesondheetskees

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 27 mai 2020, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 163 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés

## PETITION ORDINAIRE 1538

### **Intitulé de la pétition:**

Zréckbezuelen Gesondheetskees

### **Texte de la pétition:**

Dir Dammen an dir Hären!

Ech well heimat een Petitioun erareechen, dat een bei den Dokteschrechnungen, resp. Spidol asw. nemmen nach de %-Satz, wa méiglech de %-Satz vu eener Privatversécherung och ofgerechent, bezuelt sou wéi aan der Apdikt oder beim Kiné.

MbG  
Denise Dostert  
12 Bloummestrooss  
L-6723 GRÉIWEMACHER

Von meinem iPad gesendet

**Dépôt:** le 21.03.2020 à 16:17

**Pétitionnaire:** Denise Dostert